

“Les retraites des professeurs ne baisseront pas” ?



Le ministre a envoyé à nouveau une lettre à tous les enseignant-es avec une communication assez maladroite... “Nous inscrirons dans la loi la garantie que la valeur du point ne pourra pas baisser”, écrit-il. Alors c’est le nombre de points qui baissera car le plafonnement des dépenses de retraite avec un nombre de retraités en hausse devra obligatoirement donner lieu à un ajustement automatique d’année en année. Le ministre rappelle la promesse gouvernementale : “ un même niveau de retraite pour les enseignants que pour des corps équivalents de la fonction publique” ce qui est très différent de ce que veulent les enseignant-es : un même niveau de retraite qu’aujourd’hui. Et c’est là où le bat blesse... Explications...

(Collègue avec carrière complète, 64 ans, 42 années de cotisation au 7ème échelon de la hors classe)

SYSTÈME PAR POINTS

cumul des points rachetés à une valeur de 0,55 :

= 1643 € net/mois

Explications :

Cumul des salaires sur la carrière (avec ISAE) :

= 1 529 723 € brut

28,2% decotisation retraite = 430 158 €

-10% de solidarité = 387 172 €

(10 € = 1 point) = 38 717 points

38 717 points x 0,55

= 21 294 € par an brut

= 1 774 €/mois brut

= 1643 € /mois net...

SYSTÈME ACTUEL

75% des 6 derniers mois :

= 2 623 € net/mois

Comment rattraper cet écart de près de 1000 € entre un personnel partant à la retraite aujourd’hui et un collègue avec une carrière dans le régime par points ?

En augmentant les salaires pour cumuler plus de points... !

Il faudrait gagner 2 500 000 € sur l’ensemble de la carrière pour cumuler 63540 pts et obtenir 2617 € net/mois

MONSIEUR LE MINISTRE POUR QUE LES RETRAITES DES PE NE BAISSENT PAS, LES SALAIRES DOIVENT ÊTRE AUGMENTÉS DE

+ de 1600 € /mois net ! CHICHE ?

Pour qu’un-e enseignant-e du second degré ne perde pas, il faudrait qu’il-elle soit professeur principal durant toute sa carrière et qu’il fasse 9 HSA pendant 42 ans : tout simplement !